

de programme

adopté

SÉNAT

le 22 mai 1962.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à la restauration
de grands monuments historiques.*

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est approuvé un programme de travaux de restauration de grands monuments nationaux portant sur les années 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966, et

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1533, 1554, 1555 et In-8° 376.

Sénat : 151, 174 et 195 (1961-1962).

d'un montant total de 180.500.000 NF, répartis
comme suit :

Restauration des monuments historiques sinis- trés par faits de guerre et appartenant aux collectivités locales	18.050.000 NF.
Monuments historiques ..	36.000.000 NF.
Palais nationaux	108.000.000 NF.
Musées nationaux	18.450.000 NF.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
22 mai 1962.

Le Président,

Signé : G. de MONTALEMBERT.